

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat- Erstein

Canton d'Erstein

Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du jeudi 22 mars 2018 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sophie COUTAUD, MM. Jérôme LAWI

Date de convocation du conseil municipal : 12/03/2018

**Sujet de la délibération : Demande de dérogation à l'organisation de la
semaine scolaire pour la rentrée 2018 – modification des horaires**

Pour :	8
Abstentions :	1
Contre :	0

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et permettant d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours,

Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil d'école de l'école intercommunale de la Scheer réuni le lundi 12 mars 2018, faisant état de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 et d'une proposition d'horaires votés à l'unanimité,

Vu la position des parents d'élèves, qui se sont exprimés à plus de 80% favorables à une organisation sur 4 jours lors d'un sondage réalisé par les représentants des parents d'élèves durant l'année scolaire 2016/2017 et à nouveau lors d'un sondage proposé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein durant l'année scolaire 2017/2018,

Vu la position favorable de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, en charge de la compétence périscolaire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'approuver, avec 8 voix POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Patrick GIRARD), la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire et les horaires proposés par le Conseil d'école réuni le lundi 12 mars 2018.
 - ✓ Lundi : 8h05- 11h35 13h40-16h10
 - ✓ Mardi : 8h05- 11h35 13h40-16h10
 - ✓ Jeudi : 8h05- 11h35 13h40-16h10
 - ✓ Vendredi : 8h05- 11h35 13h40-16h10

- de donner son accord pour soumettre ces modalités d'organisation du temps scolaire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sous couvert de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Erstein,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire,
- de transmettre cette décision à la sous-préfecture.

Le maire ajoute que si la réforme des rythmes scolaires a permis d'organiser des activités périscolaires de qualité pour nos enfants, il convient de constater que les enfants ont paru fatigués par ce rythme hebdomadaire, constat réalisé par l'équipe pédagogique de l'école intercommunale mais également par beaucoup de parents.

Le Maire, François RIEHL